

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
E Split Corp.	18 mai 2018	Alberta
FINB d'actions japonaises WisdomTree FINB S&P China 500 ICBCS WisdomTree	16 mai 2018	Ontario
Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North	18 mai 2018	Ontario
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II Phillips, Hager & North		
Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North		
Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North		
Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North		
Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North		
Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North		
Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North		
Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North		
Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North,		
MAV Beauty Brands Inc.	22 mai 2018	Ontario
Zymeworks Inc.	18 mai 2018	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions canadiennes Landry (catégories A et F)	17 mai 2018	Québec - Ontario
Fonds d'actions américaines Landry (catégories A et F)		
Fonds d'actions mondiales Landry (catégories A et F)		
Fonds de marché monétaire BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)	16 mai 2018	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds de revenu à taux variable BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, T et FT)		
Fonds d'hypothèques et de revenu tactique BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'obligations BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R et Investisseurs-2)		
Fonds de revenu BNI (Titres de séries Investisseurs)		
Fonds de dividendes BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R et Investisseurs-2)		
Fonds d'obligations mondiales BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers et O)		
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, T, FT, Conseillers-\$US, F-\$US,		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FT-\$US, O-\$US et T-\$US)		
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds d'obligations corporatives BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'actions privilégiées BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI (Titres de séries Conseillers, F, O et E)		
Portefeuille Prudent BNI (Titres de séries Investisseurs, R, Investisseurs-2 et R-2)		
Portefeuille Conservateur BNI (Titres de séries Investisseurs, R, Investisseurs-2 et R-2)		
Portefeuille Pondéré BNI (Titres de séries Investisseurs, R, Investisseurs-2 et R-2)		
Portefeuille Équilibré BNI (Titres de séries Investisseurs, R, Conseillers-2, F-2, Investisseurs-2 et R-2)		
Portefeuille Croissance BNI (Titres de séries Investisseurs, R et Investisseurs-2)		
Portefeuille Actions BNI (Titres de séries Investisseurs, R, Investisseurs-2 et R-2)		
Fonds diversifié Prudent Banque Nationale (Titres de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Conservateur Banque Nationale (Titres de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Pondéré Banque Nationale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(Titres de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Équilibré Banque Nationale		
(Titres de série Investisseurs)		
Fonds diversifié Croissance Banque Nationale		
(Titres de série Investisseurs)		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI		
(Titres de séries Conseillers, F, O, F5, T5 et E)		
Fonds de revenu et de croissance américain stratégique BNI		
(Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, F5, T5, H et FH)		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI		
(Titres de séries Conseillers, F, O, F5, T5 et E)		
Fonds d'actions canadiennes SmartBeta BNI		
(Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'actions canadiennes BNI		
(Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, Conseillers-2, F-2 et Investisseurs-2)		
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI		
(Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, F5 et T5)		
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI		
(Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R et Investisseurs-2)		
Fonds de petite capitalisation BNI		
(Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O et R)		
Fonds croissance Québec BNI		
(Titres De Séries Investisseurs, Conseillers Et F)		
Fonds d'actions mondiales SmartBeta BNI		
(Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'actions mondiales BNI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, F5, T5, Conseillers-2, F-2 et Investisseurs-2)		
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI (auparavant <i>Fonds d'actions mondiales diversifié Banque Nationale</i>) (Titres de séries Investisseurs, Conseillers et O)		
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, F5, T5, H et FH)		
Fonds de dividendes américains BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F et O)		
Fonds d'actions américaines SmartData BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, F5, T5, H et FH)		
Fonds d'actions américaines BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Fonds d'actions internationales SmartData BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O, R, F5, T5, H et FH)		
Fonds Westwood de marchés émergents BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers, F, O et R)		
Fonds de ressources BNI (Titres de séries Investisseurs, Conseillers et F)		
Fonds de métaux précieux BNI (Titres de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds de science et de technologie BNI (Titres de séries Investisseurs et Conseillers)		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI (Titres de série O)		
Fonds indiciel canadien BNI (Titres de séries Investisseurs, O et R)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI (Titres de série O)		
Fonds indiciel américain BNI (Titres de séries Investisseurs, O et R)		
Fonds indiciel d'actions américaines BNI (Titres de série O)		
Fonds indiciel américain neutre en devises BNI (Titres de séries Investisseurs, O et R)		
Fonds indiciel international BNI (Titres de séries Investisseurs, O et R)		
Fonds indiciel d'actions internationales BNI (Titres de série O)		
Fonds indiciel international neutre en devises BNI (Titres de séries Investisseurs, O et R)		
Portefeuille privé d'obligations municipales plus BNI (Titres de séries Conseillers et F)		
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (Titres de séries Conseillers, F, N et NR)		
Portefeuille privé d'obligations canadiennes diversifié BNI (Titres de séries Conseillers et F)		
Portefeuille privé d'obligations américaines BNI (Titres de séries N et NR)		
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI (Titres de séries Conseillers, F, N et NR)		
Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI (Titres de séries N et NR)		
Portefeuille privé d'obligations à rendement élevé BNI (Titres de séries N et NR)		
Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI (Titres de séries N et NR)		
Portefeuille privé tactique de revenu fixe BNI (Titres de séries N et NR)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé de revenu d'actions BNI (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI (Titres de séries Conseillers, F, F5, T5, N et NR)		
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI (Titres de séries Conseillers, F, F5, T5, N et NR)		
Portefeuille privé d'actions canadiennes de petite capitalisation BNI (Titres de séries N et NR)		
Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille privé d'actions américaines BNI (Titres de séries Conseillers, F, F5, T5, N et NR)		
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI (Titres de séries Conseillers, F, F5, T5, N, NR, H et FH)		
Portefeuille privé d'actions internationales BNI (Titres de séries N et NR)		
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI (Titres de séries Conseillers, F, F5, T5, N, NR, H et FH)		
Portefeuille privé tactique d'actions BNI (Titres de séries N et NR)		
Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI (Titres de séries N et NR)		
Portefeuille privé d'actions de marchés émergents BNI (Titres de séries N et NR)		
Portefeuille privé d'actifs réels BNI (Titres de séries N et NR)		
Portefeuille Méritage Actions canadiennes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(Titres de séries Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage Catégorie Actions canadiennes		
(Titres de séries Conseillers, F, F5 et T)		
Portefeuille Méritage Actions mondiales		
(Titres de séries Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage Catégorie Actions mondiales		
(Titres de séries Conseillers, F, F5 et T)		
Portefeuille Méritage Actions américaines		
(Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage Actions internationales		
(Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage Conservateur		
(Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage Modéré		
(Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage Équilibré		
(Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage Croissance		
(Titres de séries Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage Catégorie Croissance		
(Titres de séries Conseillers, F, F5 et T)		
Portefeuille Méritage Croissance dynamique		
(Titres de séries Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage Catégorie Croissance dynamique		
(Titres de séries Conseillers, F, F5 et T)		
Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié		
(Titres de séries Conseillers, F et O)		
Portefeuille Méritage revenu Conservateur		
(Titres de séries Conseillers, F et O)		
Portefeuille Méritage revenu Modéré		
(Titres de séries Conseillers, F et O)		
Portefeuille Méritage revenu Équilibré		
(Titres de séries Conseillers, F et O)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille Méritage revenu Croissance (Titres de séries Conseillers, F et O)		
Portefeuille Méritage revenu Croissance dynamique (Titres de séries Conseillers, F et O)		
Portefeuille Méritage mondial Conservateur (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage mondial Modéré (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage mondial Équilibré (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage mondial Croissance (Titres de séries Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage mondial Catégorie Croissance (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage mondial Croissance dynamique (Titres de séries Conseillers, F, O, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage mondial Catégorie Croissance dynamique (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage FNB tactique Revenu fixe (Titres de séries Conseillers, F, T et FT)		
Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Portefeuille Méritage FNB tactique Actions (Titres de séries Conseillers, F, F5 et T5)		
Canadian Banc Corp.	16 mai 2018	Ontario
Catégorie protection accrue Yorkville	17 mai 2018	Ontario
Catégorie protection accrue QER Canada Yorkville		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie protection accrue QER États-Unis Yorkville Catégorie occasions soins de santé Yorkville Catégorie occasions mondiales Yorkville Catégorie obligations à rendement optimal Yorkville Catégorie protection accrue internationale QER Yorkville		
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe Catégorie Scotia de dividendes canadiens Catégorie Scotia mixte actions canadienne Catégorie Scotia mixte actions américaines Catégorie Scotia de dividendes mondiaux Catégorie Scotia mixte actions internationales Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	17 mai 2018	Ontario
Emera Incorporated	16 mai 2018	Nouvelle-Écosse

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB Indice du pétrole brut canadien	17 mai 2018	Alberta
Fonds d'actions canadiennes Brandes	16 mai 2018	Ontario
Fonds de valeur des marchés émergents Brandes		
Fonds d'actions globales à petite capitalisation Brandes		
Fonds d'actions internationales Brandes		
Fonds stratégique d'actions canadiennes Morningstar		
Fonds d'actions canadiennes Sionna		
Fonds d'actions globales Brandes		
Fonds équilibré canadien Sionna		
Fonds de revenu mensuel Sionna		
Fonds équilibré global Brandes		
Fonds d'opportunités mondiales Brandes		
Fonds d'actions américaines à petite capitalisation Brandes		
Fonds obligataire canadien Greystone		
Fonds revenu et croissance d'actions canadiennes Greystone		
Fonds multiactif des marchés émergents Lazard		
Fonds de revenu équilibré mondial Lazard		
Portefeuille dynamique Morningstar		
Portefeuille équilibré Morningstar		
Portefeuille prudent Morningstar		
Portefeuille de croissance Morningstar		
Portefeuille modéré Morningstar		
Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Sionna		
Fonds de revenu diversifié Sionna		
Fonds d'opportunités Sionna		
Fonds obligataire axé sur les sociétés Brandes		
Fonds d'actions américaines Brandes		
Fonds d'actions mondiales Greystone		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de revenu d'actions mondiales Lazard		
Fonds mondial de gestion de la volatilité Lazard (<i>auparavant, Fonds mondial à faible volatilité Lazard</i>)		
Fonds du marché monétaire canadien Brandes		
Fonds marché monétaire canadien Mawer	22 mai 2018	Alberta
Fonds canadien d'obligations Mawer		
Fonds d'obligations mondiales Mawer		
Fonds équilibré Mawer		
Fonds équilibré avantage fiscal Mawer		
Fonds équilibré mondial Mawer		
Fonds d'actions canadiennes Mawer		
Fonds nouveau du Canada Mawer*		
Fonds d'actions américaines Mawer		
Fonds d'actions internationales Mawer*		
Fonds mondial de petites capitalisations Mawer		
Fonds d'actions mondiales Mawer		
Fonds d'actions marchés émergents Mawer		
Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life	17 mai 2018	Ontario
Invesco S&P 500 Equal Weight Index ETF	16 mai 2018	Ontario
Mandat privé actif d'obligations de base Dynamique	17 mai 2018	Ontario
Mandat privé de stratégies actives de crédit Dynamique		
Mandat privé Catégorie de gestion des risques spécialisée		
Mandat privé de répartition d'actif Dynamique		
Mandat privé Catégorie d'actions canadiennes Dynamique		
Mandat privé de rendement prudent Dynamique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Mandat privé Catégorie de rendement prudent Dynamique		
Mandat privé Catégorie d'actions mondiales Dynamique		
Mandat privé de rendement mondial Dynamique		
Mandat privé Catégorie de rendement mondial Dynamique		
Mandat privé de dividendes internationaux Dynamique		
Mandat privé de dividendes nord-américains Dynamique		
Mandat privé d'obligations à prime Dynamique		
Mandat privé Catégorie d'obligations à prime Dynamique		
Mandat privé tactique d'obligations Dynamique		
Mandat privé Catégorie d'actions américaines Dynamique		
Sherritt International Corporation	16 mai 2018	Ontario
TELUS Corporation	17 mai 2018	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Fidelity Europe	17 mai 2018	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Tacora Resources Inc.	22 mai 2018	Ontario
Zymeworks Inc.	18 mai 2018	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 mai 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 mai 2018	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 mai 2018	3 novembre 2017
Banque de Montréal	16 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 mai 2018	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	18 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	22 mai 2018	17 mai 2016
Banque de Montréal	22 mai 2018	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	16 mai 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	16 mai 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 mai 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 mai 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	18 mai 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	22 mai 2018	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	22 mai 2018	4 juillet 2016
Emera Incorporated	22 mai 2018	16 mai 2018
Intact Corporation financière	22 mai 2018	15 novembre 2017
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 mai 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 mai 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 mai 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 mai 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 mai 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 mai 2018	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 mai 2018	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	16 mai 2018	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	16 mai 2018	13 juin 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	16 mai 2018	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	18 mai 2018	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	18 mai 2018	13 juin 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Nemaska Lithium Inc.

Vu la demande présentée par Nemaska Lithium Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 mars 2018 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec d'obligations garanties de premier rang 350 000 000 \$ US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait le 18 mai 2018.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2018-FS-0085

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Amarillo Gold Corporation	2018-04-12	1 188 445 \$
Assurant, Inc.	2018-03-27	1 283 902 \$
Avenue Living Real Estate Core Trust	2018-04-04 au 2018-04-12	21 530 280 \$
Bridging Mid-Market Debt RSP Fund	2018-04-02	3 076 750 \$
Copper Reef Mining Corporation	2018-04-04	257 000 \$
Delivra Corp.	2018-04-05	1 246 498 \$
Dropbox, Inc.	2018-03-27	1 905 255 \$
Fonds de revenu diversifié Invico	2018-04-06	1 710 610 \$
Franklin Global Real Assets Fund	2018-04-02 au 2018-04-06	10 274 324 \$
GLPJ-REIT	2018-03-02	2 806 704 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Golub Capital Partners International 11, L.P.	2018-04-01	9 681 999 \$
Harbour Equity JV Development Fund IV	2018-04-03	210 000 \$
Invico Diversified Income Limited Partnership	2018-04-06	243 000 \$
Kensington Private Equity Fund	2018-04-04	4 902 935 \$
Kintavar Exploration inc.	2018-04-06	2 500 000 \$
Les propriétés Genius Itée	2018-04-06 au 2018-04-11	1 586 000 \$
MCAP RMBS Issuer Corporation	2018-04-04	237 623 000 \$
Northern Lights Royalties III LP	2018-04-03	32 030 \$
Ressources Explor inc.	2018-04-06	16 000 \$
Société Générale S.A.	2018-04-06	20 422 400 \$
The Tinley Beverage Company Inc.	2018-04-06	5 055 000 \$
Tudor Gold Corp.	2018-04-16	2 000 000 \$
UBS AG, Jersey Branch	2018-04-05 au 2018-04-11	16 583 342 \$
Weekend Unlimited Inc.	2018-04-05	5 168 667 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Zymeworks Inc.

Vu la demande présentée par Zymeworks Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 mai 2018 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, et les termes définis suivants :

« annexes aux formulaires américains » : les annexes aux formulaires 10-K, 10-Q et 8-K de l'émetteur, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« annexes visées » : les annexes à la circulaire intitulées « Schedule "A" – Amended and Restated Stock Option Plan and Equity Compensation Plan » et « Schedule "B" – Amended and Restated Employee Stock Purchase Plan »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations datée du 2 mai 2018;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes aux formulaires américains et des annexes visées;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : le rapport annuel de l'émetteur sur formulaire 10-K pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, le rapport intermédiaire de l'émetteur sur formulaire 10-Q pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2018, les rapports courants de l'émetteur sur formulaire 8-K datées du 14 mars 2018, 17 avril 2018, 23 avril 2018, 25 avril 2018, 30 avril 2018, 1er mai 2018, 16 mai 2018 et 18 mai 2018, les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le rapport financier intermédiaire consolidé pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2018 ainsi que le rapport de gestion correspondant, les déclarations de changement important datée du 20 mars 2018, 17 avril 2018, 24 avril 2018, 25 avril 2018 et 18 mai 2018 et la circulaire;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire et le prospectus préalable de base et les suppléments s'y rapportant;

« prospectus préalable de base » : le prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus préalable de base provisoire » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 18 mai 2018 ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Gilles Leclerc, surintendant des marchés de valeurs, en date du 4 mai 2018 en faveur de Lucie J. Roy, directrice principale du financement des sociétés laquelle est valable pour la période allant du 7 au 21 mai 2018 inclusivement;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur est assujéti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. Le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes aux formulaires américains par renvoi dans le prospectus;
4. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes aux formulaires américains n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents exigés en vertu de la Loi de 1934;
5. L'inclusion des annexes visées dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
6. La circulaire contient un résumé des annexes visées;
7. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
8. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes visées et les annexes aux formulaires américains doivent être établies en français ou en français et en anglais;
9. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soient déposées auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base;
2. la dispense permanente.

Fait le 18 mai 2018.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2018-SMV-0024

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.